

Demande d'autorisation d'installation de 3 ancrages

- Nécessaire au palissage du houblon (6 m de haut, reprise du poids par des ancres au sol)
- Parcelle WC229 non exploitée par les fermiers (actuellement, prêtée à des voisins pour leurs chevaux) ; mais totalité de la parcelle en commodat à Julien Boudou (pour recevoir les aides PAC)

Pourquoi ?

- Erreur de dimensionnement
 - chemin d'accès très réduit
- permettre un passage aisé en tracteur

Comment ?

- 3 ancres à enterrer : 30-50 cm au dessus du sol maximum
- A installer dans la haie de la parcelle WC229, sur le talus :
aucun impact si parcelle exploitée dans le futur
- Pas de maintenance → aucun impact pour une future activité



parcelle 229

parcelle houblon

1 m

10 m

Échelle 1 : 266

0 — 5 m



HOUBLON

WC229



Besoins de l'autorisation

- Pour enterrer 3 ancres sur une parcelle non louée à mon nom et non exploitée par un fermier